

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 21 mai 2021	N° 2021-211

Convocation du 12 mai 2021

Aujourd'hui vendredi 21 mai 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Claudine BICHET à Mme Fannie LE BOULANGER
Mme Céline PAPIN à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Nicolas FLORIAN à M. Emmanuel SALLABERRY
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAS
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Olivier CAZAUX de 14h30 à 15h50 et à partir de 16h45
Mme Christine BOST à Mme Andréa KISS de 13h15 à 16h
Mme Véronique FERREIRA à Mme Béatrice DE FRANCOIS de 14h30 à 15h30
M. Bernard Louis BLANC à Mme Brigitte BLOCH à partir de 13h28
M. Jean-François EGRON à M. Alexandre RUBIO de 12h à 14h30
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF de 10h30 à 11h40 et de 14h30 à 15h
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 16h10
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à partir de 16h45
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 13h15
MM. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabrice MORETTI à partir de 15h25
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI jusqu'à 10h30
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Eva MILLIER de 10h30 à 14h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h55
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE à partir de 14h30
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO à partir de 12h15
M. Christophe DUPRAT à M. Jérôme PEScina à partir de 17h10
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean-Marie TROUCHE de 14h30 à 16h24
M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 16h
M. Laurent GUILLEMIN à M. Stéphane GOMOT de 11h45 à 15h50
M. Michel LABARDIN à M. Franck RAYNAL à partir de 16h56
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Fabienne DUMAS de 13h à 14h30
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 10h30
M. Jacques MANGON à Mme Christine BONNEFOY de 11h40 à 14h30
M. Jacques MANGON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h16
M. Guillaume MARI à Mme Nadia SAADI à partir de 12h20
M. Thierry MILLET à Mme Karine ROUX-LABAT de 12h55 à 14h30
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Simone BONORON à partir de 16h15
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 13h15

M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 13h15
M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY à partir
de 13h15
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Stéphanie ANFRAY à
partir de 16h05
M. Thierry TRIJOLET à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h et à
partir de 16h

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h50

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 21 mai 2021	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Mission enseignement supérieur, recherche et innovation	<i>N° 2021-211</i>

Modification des statuts de la Société de réalisation immobilière et d'aménagement (SRIA) de l'Université de Bordeaux - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1. L'Opération Campus et la SRIA

Le projet Opération Campus Bordeaux, initié par l'Etat en 2008 et porté par l'Université de Bordeaux, a pour ambition de construire une grande université européenne, ancrée au cœur d'un territoire attractif et dynamique dont elle constitue un levier de la compétitivité. Cette ambition se traduit notamment par un projet immobilier (rénovation et adaptation du patrimoine immobilier) et d'aménagement des espaces extérieurs du campus (requalification des espaces publics et ouverture du campus sur la ville).

Créée en 2010, la Société de réalisation immobilière et d'aménagement (SRIA) de l'Université de Bordeaux est une société par actions simplifiée à l'actionnariat entièrement public, dont la mission première est de réaliser les travaux prévus dans le cadre de l'Opération Campus pour le compte de ses actionnaires. Elle est également un organe de gouvernance clef où sont représentés l'ensemble des partenaires et financeurs de l'Opération.

La participation de Bordeaux Métropole à l'Opération Campus s'élevant à 54,6 M€, l'entrée au capital de la SRIA a été souhaitée par le Conseil métropolitain en décembre 2015 afin de faciliter la mise en œuvre de l'opération, assurer un meilleur contrôle des engagements financiers sur les opérations sous maîtrise d'ouvrage SRIA et intégrer pleinement la gouvernance de la société. Les démarches nécessaires ont alors été engagées auprès du Préfet de Région pour demander une dérogation par décret du Conseil d'Etat afin de permettre cette prise de participation.

Le décret pour autoriser l'entrée de Bordeaux Métropole au capital de la SRIA a été publié au Journal officiel le 22 février 2019 et l'entrée au capital a été votée par le Conseil métropolitain en mai 2019, autorisant le rachat d'une partie des parts de la Caisse des dépôts et de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Depuis 2019, la Métropole est donc actionnaire de la SRIA et détient 5% du capital, aux côtés de l'Université de Bordeaux, l'Université Bordeaux Montaigne, la Région Nouvelle-Aquitaine et la Caisse des dépôts.

2. Projet de nouveaux statuts pour la SRIA

La SRIA a été créée pour la mise en œuvre de l'Opération Campus. Toutefois, la perspective de la fin de cette opération, prévue pour 2023-2024, a poussé les actionnaires à s'interroger sur le futur des activités de la société qui n'a pas vocation à disparaître.

Les statuts de la SRIA, mis à jour en 2017, lui permettent déjà d'intervenir en dehors du cadre de l'Opération Campus :

- pour mener toutes prestations de services relatives à la maîtrise d'ouvrage publique pour le compte de ses actionnaires, sur des opérations de construction, de réhabilitation immobilière ou d'aménagement en lien avec l'enseignement supérieur ;
- pour mener des prestations semblables pour le compte d'Etablissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) ne faisant pas partie de ses actionnaires, et ce pour moins de 20% de son activité totale.

La transformation fondamentale des campus initiée depuis plus de dix ans devrait se poursuivre à l'issue de l'Opération Campus, qui n'a permis de rénover que 35% du patrimoine des universités. Les projets de développement propres aux établissements, les projets immobiliers du futur Contrat de Plan Etat Région 2021-2027, ceux financés au titre du plan « France relance », etc. sont autant d'opportunités à court et moyen termes pour que la SRIA se voit confier des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

A titre d'exemple, l'Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux, constituée sous la forme d'Etablissement public administratif sous tutelle conjointe du Ministère de la Culture et du Ministère chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, souhaiterait solliciter les services de la SRIA pour l'assister dans la réalisation des projets immobiliers sélectionnés au titre de France relance et pour lesquels elle bénéficie d'un financement de 4,6M€. Son statut, n'étant pas un EPCSCP, ne lui en donne pas la possibilité à ce jour.

C'est pourquoi une proposition de modification des statuts de la SRIA a été rédigée afin de lui permettre de pouvoir exercer ses activités futures en dehors du cadre de l'Opération Campus et pour le compte d'établissements n'ayant pas le statut d'EPCSCP, en restant cependant contraint à une intervention en lien avec le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Ainsi, la modification proposée porte sur l'article 2 des statuts, qui précise l'objet de la société.

Dans cette nouvelle version, le cadre d'intervention de la SRIA porte sur :

- les interventions dans le cadre de l'Opération Campus sur les fonciers des Universités de Bordeaux et Bordeaux Montaigne, toutes deux actionnaires de la société ;
- des opérations confiées par un ou plusieurs de ses actionnaires, dans les conditions prévues au code de la commande publique ;
- et, désormais, des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de conduite d'opération, de mandat de maîtrise d'ouvrage ou de transfert de maîtrise d'ouvrage sur des opérations de construction, de réhabilitation immobilière ou d'aménagement dans le domaine de l'enseignement supérieur et/ou de la recherche confiées par d'autres pouvoirs adjudicateurs ou entités adjudicatrices que ses associés, et représentant moins de 20% de son activité totale.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article 5217-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son point I-1°-e,

VU l'article L2253-1 du CGCT relatif à la participation au capital d'une société commerciale et de tout autre organisme à but lucratif,

VU le décret du 20 février 2019 autorisant la Métropole de Bordeaux à participer au capital de la société de réalisation immobilière et d'aménagement de l'Université de Bordeaux,
VU la délibération n°2015-827 du Conseil de Bordeaux Métropole du 18 décembre 2015 « Entrée de Bordeaux Métropole au capital de la Société de réalisation immobilière et d'aménagement (SRIA) de l'Université de Bordeaux »,
VU la délibération n°2019-317 du Conseil de Bordeaux Métropole du 24 mai 2019 « Entrée de Bordeaux Métropole au capital de la Société de réalisation immobilière et d'aménagement (SRIA) de l'Université de Bordeaux »,
VU les statuts de la SRIA mis à jour le 17 juillet 2017,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT la nécessité d'adapter les statuts de la Société de réalisation immobilière et d'aménagement de l'Université de Bordeaux en prévision de la fin de l'Opération Campus Bordeaux

DECIDE

Article 1 : de valider les nouveaux statuts de la Société de réalisation immobilière et d'aménagement de l'Université de Bordeaux.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 21 mai 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 31 MAI 2021	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 31 MAI 2021	le Vice-président,
	Monsieur Stéphane DELPEYRAT